

Aux Frontières de l'ATPC : Innovations et Impressions



Égalité et non-discrimination (EQND) dans les programmes d'assainissement à l'échelle (1^e partie/2)

Sarah House, Sue Cavill et Suzanne Ferron

Numéro 10, août 2017

CLTS Knowledge Hub do



Institute of
Development Studies

www.communityledtotalsanitation.org



À propos de la CLTS Knowledge Hub

Les travaux de l'IDS soutiennent l'Assainissement total piloté par la communauté (ATPC) depuis ses tout débuts. L'ATPC est maintenant devenu un mouvement international pour lequel l'IDS s'est imposé comme la plateforme officielle du savoir.

La CLTS Knowledge Hub s'attache à mieux comprendre les réalités du terrain concernant les pratiques de l'ATPC et à découvrir, partager et promouvoir les bonnes pratiques, les idées et les innovations permettant d'arriver à une mise à l'échelle dans la durée. Nous nous efforçons de faire en sorte que la communauté ATPC reste bien connectée et soit tenue informée en lui offrant un espace propice à la réflexion, l'apprentissage continu et l'échange de connaissances. Nous travaillons en collaboration avec des praticiens, des décideurs, des chercheurs et autres acteurs qui œuvrent au développement et à l'assainissement avec les communautés associées.

En fin de compte, le but fédérateur de la plateforme est de contribuer à la dignité, à la santé et au bien-être des enfants, des femmes et des hommes du monde en développement qui souffrent actuellement des conséquences d'un assainissement insuffisant, voire totalement absent, et d'un manque d'hygiène.

Photo de couverture

DES FEMMES PARTICIPENT À UNE SÉANCE DE DÉCLENCHEMENT DE L'ATPC DANS LA ZONE DE GOUVERNEMENT LOCAL D'OBANLIKU, AU NIGÉRIA
PHOTO : UNITED PURPOSE/ JASON FLORIO

Égalité et non-discrimination (EQND) dans les programmes d'assainissement à l'échelle

1^e partie/2

Sarah House, Sue Cavill et Suzanne Ferron



Citation correcte : House, S., Cavill, S. et Ferron, S. (2017) Égalité et non-discrimination (EQND) dans les programmes d'assainissement à l'échelle, 1^e partie/2, *Aux frontières de l'ATPC : Innovations et Impressions* 10, Brighton : IDS

Traduit de l'anglais par Maryck Nicolas-Holloway MITI www.tradwise.com

Première édition en 2017

© Institute of Development Studies 2017

Droits réservés – pour en savoir plus, voir la licence sur les droits d'auteur.

ISBN 978-1-78118-408-0

Pour obtenir un complément d'information, veuillez contacter :

CLTS Knowledge Hub, Institute of Development Studies, University of Sussex, Brighton,

BN1 9RE, Royaume-Uni

Tél. : +44 (0)1273 606261

Courriel : CLTS@ids.ac.uk

Web : www.communityledtotalsanitation.org

Cette série fait l'objet d'une licence de type BY-NC-ND 3.0 Unported de Creative Commons (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/>).

Attribution (BY) : Vous devez attribuer les travaux de la façon spécifiée par l'auteur ou le détenteur de la licence.

Non commercial (NC) : Vous ne pouvez pas utiliser ces travaux à des fins commerciales.

No Derivative Works (ND) : Vous ne pouvez pas modifier, transférer ou compléter ces travaux.

Les utilisateurs ont le droit de copier, distribuer, afficher, traduire ou mettre en scène ces travaux sans autorisation écrite. En cas de réutilisation ou de distribution, vous devez indiquer clairement aux tiers les conditions de licence associées à ces travaux. Si vous utilisez ces travaux, vous êtes prié de faire mention du site web de l'ATPC

(www.communityledtotalsanitation.org) et d'envoyer un exemplaire de vos travaux ou un lien à leur utilisation en ligne à l'adresse suivante : CLTS Knowledge Hub, Institute of Development Studies, University of Sussex, Brighton, BN1 9RE, Royaume-Uni (CLTS@ids.ac.uk).

Toutes les photos prises dans le cadre de l'étude EQND ont fait l'objet d'une autorisation au moment de leur prise et leur utilisation est pleinement agréée.

Le présent document a été financé par l'Agence suédoise pour le développement international, SIDA. La SIDA ne partage pas nécessairement les avis exprimés dans ce document. La responsabilité pour son contenu incombe exclusivement aux auteurs.



Remerciements

Cette publication a été élaborée à partir de l'apprentissage et des recommandations identifiés par le biais du processus de cadrage et de diagnostic sur l'égalité et la non-discrimination (EQND) des programmes financés par le Fonds mondial pour l'assainissement du Conseil de concertation pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement (WSSCC) dans 13 pays. Elle traduit également d'autres apprentissages issus de l'atelier sur le soutien à l'échelle des communautés les plus pauvres et les plus vulnérables organisé par l'UNICEF/la CLTS Knowledge Hub à Tagyatay, aux Philippines, du 24 au 28 mai 2017.

Nous adressons nos sincères remerciements à tous les participants à l'étude EQND, en particulier aux personnes qui nous ont accueillis dans leurs villages et leurs maisons et qui ont discuté ouvertement avec nous, parfois sur des questions sensibles, ainsi qu'aux intervenants et autres parties prenantes à tous les niveaux ; aux participants à l'atelier de Tagyatay ; et aux relecteurs de cette publication :

- Aidan Cronin – UNICEF, Indonésie
- Carolien van Der Voorden et Patrick England – WSSCC / GSF
- Chander Badloe – Bureau régional d'Asie de l'Est et du Pacifique de l'UNICEF
- Gabrielle Halcrow – SNV Organisation néerlandaise de développement
- Jamie Myers, Petra Bongartz, Naomi Vernon et Robert Chambers – CLTS Knowledge Hub, IDS

Veuillez noter que, sauf indications contraires, toutes les études de cas figurant dans ce document proviennent de l'étude du GSF sur l'EQND (2017). Pour obtenir une liste complète des remerciements adressés à ceux qui se sont impliqués dans l'étude EQND du GSF, veuillez consulter le rapport intégral.

Pour télécharger l'intégralité de l'étude (en anglais) :

<http://wsscc.org/wp-content/uploads/2017/08/GSF-EQND-Study-EN.pdf>

Pour télécharger une version synthétique comprenant un résumé exécutif, des études de cas et les réflexions du GSF (en anglais) : <http://wsscc.org/wp-content/uploads/2017/08/GSF-EQND-Executive-Summary-EN.pdf>

Pour télécharger les annexes (en anglais) : <http://wsscc.org/wp-content/uploads/2017/08/GSF-EQND-Study-Annexes-EN-FINAL.pdf>



Égalité et non-discrimination (EQND) dans les programmes d'assainissement à l'échelle

1^e partie/2

Contexte de ce numéro d'*Aux Frontières de l'ATPC*

Le Fonds mondial pour l'assainissement (GSF) est un mécanisme de financement groupé pour soutenir des programmes nationaux d'assainissement et d'hygiène, lancé en 2008 par le Conseil de concertation pour l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement (WSSCC). Il soutient l'assainissement et l'hygiène à l'échelle par le biais d'approches de changement collectif de comportement dans 13 pays d'Afrique et d'Asie. En 2016, le WSSCC a amorcé un processus d'apprentissage pour identifier et analyser les principaux facteurs exerçant un impact sur l'égalité et la non-discrimination (EQND), au sein des 13 programmes financés par le GSF afin de renforcer la programmation et de contribuer à la base de connaissances du secteur¹. Une analyse à distance a été entreprise dans les 13 programmes pays et des visites sur site ont eu lieu au Malawi, en Éthiopie, au Nigéria, au Népal et au Togo. Parmi les contributeurs ont figuré plus de 1.600 personnes (environ 45 pour cent de femmes et 55 pour cent d'hommes) y compris : des personnes âgées, des personnes handicapées, des femmes, des hommes, des jeunes et des enfants, des personnes issues de groupes minoritaires et des personnes vivant dans des milieux géographiques ou socioculturels difficiles ; des chefs de communauté et des représentants d'organisations communautaires ; des intervenants de programme ; des dirigeants gouvernementaux au niveau national et du district (ou équivalent) ; et des acteurs internationaux aux niveaux national et mondial.

Il est estimé qu'à ce jour cette étude est unique en son genre car elle a donné la priorité à la rencontre et l'écoute de gens que l'on pourrait considérer comme défavorisés et elle a pris en compte un certain nombre de facteurs liés à l'EQND dans le contexte d'un programme d'assainissement à l'échelle.

Pour un complément d'information, voir : House, S., Ferron, S. et Cavill, S. (2017) *Scoping and Diagnosis of the Global Sanitation Fund's Approach to Equality and Non-Discrimination (EQND)*, Conseil de concertation pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement.

Pour télécharger l'intégralité de l'étude (en anglais) :

<http://wsscc.org/wp-content/uploads/2017/08/GSF-EQND-Study-EN.pdf>

Introduction

Un programme d'Assainissement total piloté par la communauté (ATPC) bien facilité qui tient compte et fait participer de manière proactive des gens susceptibles d'être défavorisés peut présenter de nombreux avantages. Dans l'étude EQND du GSF, des exemples de bienfaits découlant de la participation au processus ATPC et de l'accès et l'utilisation d'une latrine ont été cités par des gens que l'on pourrait considérer comme défavorisés (House et coll. 2017). La liste de ces bienfaits est énumérée dans l'encadré à la page suivante.

D'un autre côté, un processus ATPC qui n'implique pas de manière proactive les personnes susceptibles d'être défavorisées et qui n'en tient pas compte peut avoir des impacts négatifs. L'étude EQND du GSF a identifié plusieurs difficultés inhérentes aux programmes ATPC auxquelles certaines personnes ont été confrontées. Au travers de discussions et d'une analyse participatives, l'étude a identifié des suggestions sur des manières pratiques de renforcer l'ATPC et les processus associés pour mieux impliquer, prendre en compte et soutenir les personnes susceptibles d'être les plus défavorisées.

Ce numéro d'*Aux Frontières de l'ATPC* relate et s'appuie sur les enseignements de l'étude EQND du GSF qui a examiné l'EQND au regard des programmes d'assainissement mis en œuvre à l'échelle. Il s'inspire de l'expérience mondiale existante et se penche sur les personnes qui devraient être considérées comme susceptibles d'être défavorisées et sur la manière de les faire participer. Il explore les difficultés possibles si l'ATPC ne veille pas de façon proactive à ce que les personnes susceptibles d'être défavorisées soient impliquées et prises en compte à chaque étape du processus. Pour conclure, il formule des suggestions de bonnes pratiques qui permettraient de renforcer les processus pour le bien de tous.

Ce numéro d'*Aux Frontières de l'ATPC* soutient le mouvement pour veiller à ce que les droits humains à l'eau et l'assainissement et la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) englobent les plus difficiles à toucher, en ne laissant personne de côté et en garantissant l'eau et l'assainissement pour tous.

Nous espérons qu'il saura contribuer à une accélération de l'apprentissage et des pratiques dans ce domaine, de façon à ce que notre secteur soit capable de toucher ceux qui sont laissés de côté et de faire en sorte que non seulement les droits des personnes susceptibles d'être défavorisées soient respectés mais aussi qu'il soit fait meilleur usage de leurs compétences, leurs connaissances et leurs contributions dans le cadre des programmes d'assainissement à l'échelle mondiale. Cela profitera à tous les membres de chaque communauté et cela aidera aussi à faire en sorte que les communautés conservent leur statut FDAL (fin de la défécation à l'air libre) sur le long terme.

Bienfaits qui découlent de la participation à des processus liés à l'ATPC et de l'accès à une latrine d'après les gens que l'on pourrait considérer défavorisés

- Sécurité
- Commodité et facilité d'emploi
- Respect, confiance et estime de soi renforcés
- Santé
- Dignité
- Ne plus marcher dans la merde des autres (mentionné par des personnes malvoyantes)
- Environnement amélioré
- Génération de revenu
- Autonomisation des groupes défavorisés
- Lutte contre les stéréotypes
- Changement dans les rôles sexospécifiques
- Sentiment plus fort d'appartenance à la communauté/cohésion communautaire
- Plus grande harmonie au sein du ménage (mentionné par une femme dans un ménage polygame)
- Conduit à davantage d'activités de développement communautaire (comme l'assainissement total, l'immunisation)

Expérience mondiale : Se concentrer sur les gens susceptibles d'être défavorisés dans les programmes d'assainissement à l'échelle

Une pléthore d'organisations travaillent sur les questions liées à l'EQND, en accordant la plus haute attention au handicap et à l'accès ainsi qu'à la gestion de l'hygiène menstruelle (GHM) (House et coll. 2012 ; Jones 2013 ; Roose et coll. 2015). L'expérience est à ce jour limitée sur la prise en compte proactive à l'échelle d'une gamme de facteurs EQND dans les programmes d'assainissement et la promotion de la participation d'une variété de personnes susceptibles d'être défavorisées pour diverses raisons, au lieu d'un ou deux groupes seulement. Toutefois, cela devrait changer avec la nouvelle orientation des Objectifs de développement durable (ODD).

Parmi les exemples d'une attention accrue accordée aux gens susceptibles d'être défavorisés dans les programmes, la recherche et la documentation, on peut citer :

- WaterAid et le WEDC ont produit une gamme utile de conseils pratiques liés à l'accessibilité et ont documenté leurs expériences grâce au projet Undoing inequity (« Venir à bout de l'inégalité ») mis en œuvre en Zambie et en Ouganda (Danquah 2014 ; WaterAid 2016).
- La SNV et l'Institute for Sustainable Futures (ISF) ont entrepris une

analyse axée sur des stratégies de soutien favorables aux pauvres (Halcrow et coll. 2014).

- Le Programme de résultats WASH en Asie du Sud, dirigé par Plan International, a recueilli des données sur l'EQND à l'échelle (Plan International et WEDC, comm. perso.).
- UNICEF a incorporé un gros plan sur l'équité dans son examen des évaluations de programme (Toubkiss 2016).
- Le Freshwater Action Network (FAN) et le WSSCC ont entrepris des consultations avec des femmes, des adolescents, des personnes âgées, des personnes souffrant de handicap et des personnes transgenre dans huit pays d'Asie du Sud pour pouvoir faire entendre leurs voix lors de la conférence SacoSan de 2015 (FANSA et WSSCC 2015).
- La SNV s'est lancée dans une étude de cinq de ses programmes pays (2017), qui se penchera sur l'EQND au travers de l'analyse de ses approches en vue de « toucher le dernier kilomètre ».

Au fil des ans, le gouvernement australien en particulier a financé divers projets de recherches et programmes renfermant une composante non négligeable liée à l'EQND, et notamment le handicap et WASH ; il met actuellement en place un « Fonds pour les femmes et l'eau » afin de soutenir les programmes qui mettent l'accent sur les femmes, les filles et les personnes souffrant d'un handicap qui vivent dans les communautés les plus pauvres. Le consortium Sanitation and Hygiene Applied Research for Equity (SHARE), financé par le gouvernement britannique, a produit un important corpus de recherches et de bonnes pratiques sur l'EQND. La série *Aux Frontières de l'ATPC* s'est aussi concentrée sur les questions liées à l'EQND (avec les numéros 3, 4, 5, 6, 7, 8). L'un des travaux de recherche les plus pertinents et les plus importants au cours de ces dernières années concerne le projet de recherche-action CLTS Plus entrepris au Malawi (Jones et coll. 2016) qui a étudié comment intégrer concrètement les considérations liées au handicap dans la formation des facilitateurs des programmes ATPC. Voir l'encadré ci-dessous.

CLTS Plus : Rendre l'ATPC plus accessible à tous

Un essai contrôlé randomisé réalisé au Malawi (portant sur des processus ATPC dans un total de 15 sites d'intervention et 15 villages témoins) visait à découvrir si les facilitateurs ATPC pourraient changer leurs pratiques pour se concentrer davantage sur le handicap après une courte formation de trois jours. Le dernier jour de la formation, un plan d'action a été élaboré par les facilitateurs eux-mêmes afin d'identifier d'autres actions de pré-déclenchement, déclenchement et après-déclenchement qui permettraient de rendre leurs travaux plus inclusifs. Cette approche impliquait d'inviter spécialement les personnes souffrant d'un handicap à assister à des séances de déclenchement, en ajoutant à la séance une démonstration de l'adoption de la position accroupie et en suggérant des modifications à apporter aux modèles de toilettes.

Les conclusions ont été les suivantes : une augmentation considérable de la prise de conscience des besoins des gens souffrant d'un handicap ; plus d'engagement de la part des personnes handicapées dans le processus ATPC ; une hausse des modifications apportées aux toilettes ; et même des bienfaits inattendus tels que la formation de groupes sur le handicap et des liens avec des réseaux de réadaptation communautaire ainsi qu'une hausse des taux de réussite globale de l'obtention du statut FDAL.

Source : Jones et coll. (2016) ; White et coll. (2016) et comm. perso.

Les politiques, stratégies et plans nationaux varient aussi quant à leur axe stratégique sur l'EQND. Ainsi par exemple, le Plan directeur du Népal pour l'assainissement et l'hygiène, 2011 (Comité directeur pour l'Action nationale en matière d'assainissement, Népal, 2011), a englobé la prise en compte de questions liées à l'EQND dans toutes ses sections et divers éléments sont aussi pris en compte dans la Stratégie nationale FDAL du Malawi (Gouvernement du Malawi, 2015). Si cela ne touche qu'un aspect des possibilités de renforcement de l'EQND, le Népal et le Malawi autorisent l'un et l'autre un soutien sous forme de subvention aux plus défavorisés, soit près de la fin du processus FDAL (Népal), soit après l'obtention du statut FDAL (Malawi). Le gouvernement du Cambodge a par ailleurs préparé une directive nationale sur l'EAH pour les personnes souffrant d'un handicap et les personnes âgées en 2016 (Ministère du Développement rural, Cambodge, 2016). Mais divers autres stratégies, directives et supports de formation nationaux consultés ne tiennent guère compte des questions liées à l'EQND. Ainsi, le manuel national de formation à l'ATPC au Nigéria (Ministère fédéral des Ressources en eau, Nigéria et UNICEF, sans date), promeut la sensibilisation au besoin de tenir compte des hommes, des femmes et des enfants comme des groupes distincts dans l'exercice de déclenchement de masse, mais il ne tient pas compte des autres questions liées à l'EQND et ne souligne pas qu'il est nécessaire de faciliter la discussion sur l'identification des personnes susceptibles d'avoir besoin de soutien et quels mécanismes seraient éventuellement requis pour fournir ce soutien.

Toutefois, s'il existe une tendance limitée en faveur d'une meilleure prise en compte de l'EQND dans les programmes d'assainissement, les stratégies, directives et support de formation pertinents ne donnent pas toujours lieu à des changements sur le terrain.

Terminologie

Il existe un débat fréquent quant à la question de savoir quelle terminologie est la plus appropriée pour faire référence aux personnes susceptibles d'être vulnérables, marginalisées ou exclues, car cela couvre beaucoup d'individus et de groupes différents ayant de nombreux besoins très variés. L'utilisation

d'un terme unique risque de négliger ces nuances. Par ailleurs, la langue peut souvent être employée (parfois par inadvertance) d'une manière péjorative et irrespectueuse qui blesse et qui porte atteinte à la dignité des gens. Le tableau suivant explique certains des sigles et acronymes actuellement utilisés dans le secteur.

Tableau 1 : Sigles et acronymes génériques actuellement utilisés dans le secteur

Équité et inclusion (E&I)	L'expression « équité et inclusion » (E&I) est utilisée par WaterAid (Jansz 2012 ; WaterAid 2013) et le WEDC, qui ont été activement impliqués dans le domaine du handicap ; c'est l'une des expressions les plus communément utilisées par ceux qui travaillent sur les questions liées à la vulnérabilité.
Égalité et non-discrimination (EQND)	Le WSSCC et son antenne de financement, le GSF, utilisent l'expression Égalité et Non-Discrimination (EQND) pour refléter l'axe renforcé et plus de clarté sur les droits internationaux tels qu'ils sont soulignés par la Rapporteuse spéciale de l'ONU sur le droit humain à l'eau potable et à l'assainissement.
Âge, genre, diversité (AGD)	Le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) utilise l'expression « Âge, genre et diversité » (AGD) (HCR, 2011) pour attirer l'attention sur les questions liées à l'égalité.

Principes généraux

1. Établissez un registre terminologique approprié et respectueux dans chaque pays et selon chaque contexte

Il est important d'établir un registre terminologique approprié et respectueux dans chaque pays et selon chaque contexte – aussi bien dans les langues internationales que dans les langues locales utilisées dans la zone de programme. Toutefois, même si des expressions appropriées et respectueuses sont approuvées à l'échelle internationale et nationale, il se peut qu'il n'existe pas de mot équivalent dans la langue locale et qu'ainsi des mots inappropriés soient finalement utilisés ; le personnel de programme a donc besoin d'être sensibilisé à cette question.

2. N'oubliez pas l'adage : « Rien sur nous sans nous ! »

Demandez aux gens et aux organisations qui les représentent quelles expressions ils préfèrent : préfèrent-ils le qualificatif «sourd» ou «mal-entendant» ou encore «personne souffrant d'un handicap» ou un autre terme ? Quelles sont les expressions les plus appropriées dans la langue locale ?

Laissez-vous guider par les préférences des gens sur ce qui est acceptable ou non, ce qui est péjoratif ou ce qui peut blesser.

3. Mettez l'humain au cœur du problème

Si vous employez l'expression... « *Une personne souffrant... d'un trouble de la parole, d'un trouble de santé mentale, etc.* » ou encore « *Une personne qui utilise... une aide à la marche, un fauteuil roulant* », cela sera probablement plus respectueux.

4. Le ton est aussi important

Votre façon de parler aux gens et le ton que vous employez sont aussi importants.

Certaines expressions sont clairement inacceptables dans tous les contextes (comme attardé, idiot, spastique), mais d'autres peuvent être une affaire d'avis personnel. Par exemple :

- Au Népal, le secteur de l'EAH s'est efforcé d'être respectueux et il a adopté l'expression « doté de capacités différentes » mais beaucoup de personnes souffrant d'un handicap et les gens qui représentent des organisations de personnes souffrant d'un handicap, n'apprécient guère cette expression. Ceci tient au fait qu'elle sous-entend que ces personnes ne sont pas « normales » mais « différentes ».
- Au plan international, certaines personnes ont encouragé l'usage de l'expression « souffrant d'une déficience auditive » au lieu de « sourd ». Mais un représentant d'une organisation qui représente les sourds et malentendants au Népal a confirmé que le terme « sourd » est un terme acceptable et la Fédération mondiale des sourds utilise encore ce terme. De même, aux Philippines, les directives émanant du secteur du handicap suggèrent que le terme « déficience » n'est pas jugé acceptable.

Une recommandation de l'étude du GSF sur l'EQND proposait l'usage du terme générique : ceux qui sont « **susceptibles d'être défavorisés** » ou ceux qui « **peuvent être défavorisés** » (**expression qui inclut les individus ou les groupes qui peuvent être vulnérables, marginalisés, exclus ou faire l'objet d'une discrimination active, à des inégalités ou à une stigmatisation**). Cette orientation s'aligne sur la recommandation formulée par De Albuquerque (2014) avec toutefois de légères modifications, y compris l'ajout des mots « susceptibles de » ou « qui peuvent être/faire l'objet » pour reconnaître que toutes les personnes qui peuvent être considérées comme étant dans une situation défavorisée ne le sont pas toujours.

Qui est susceptible d'être défavorisé du point de vue de l'utilisation de l'assainissement ?

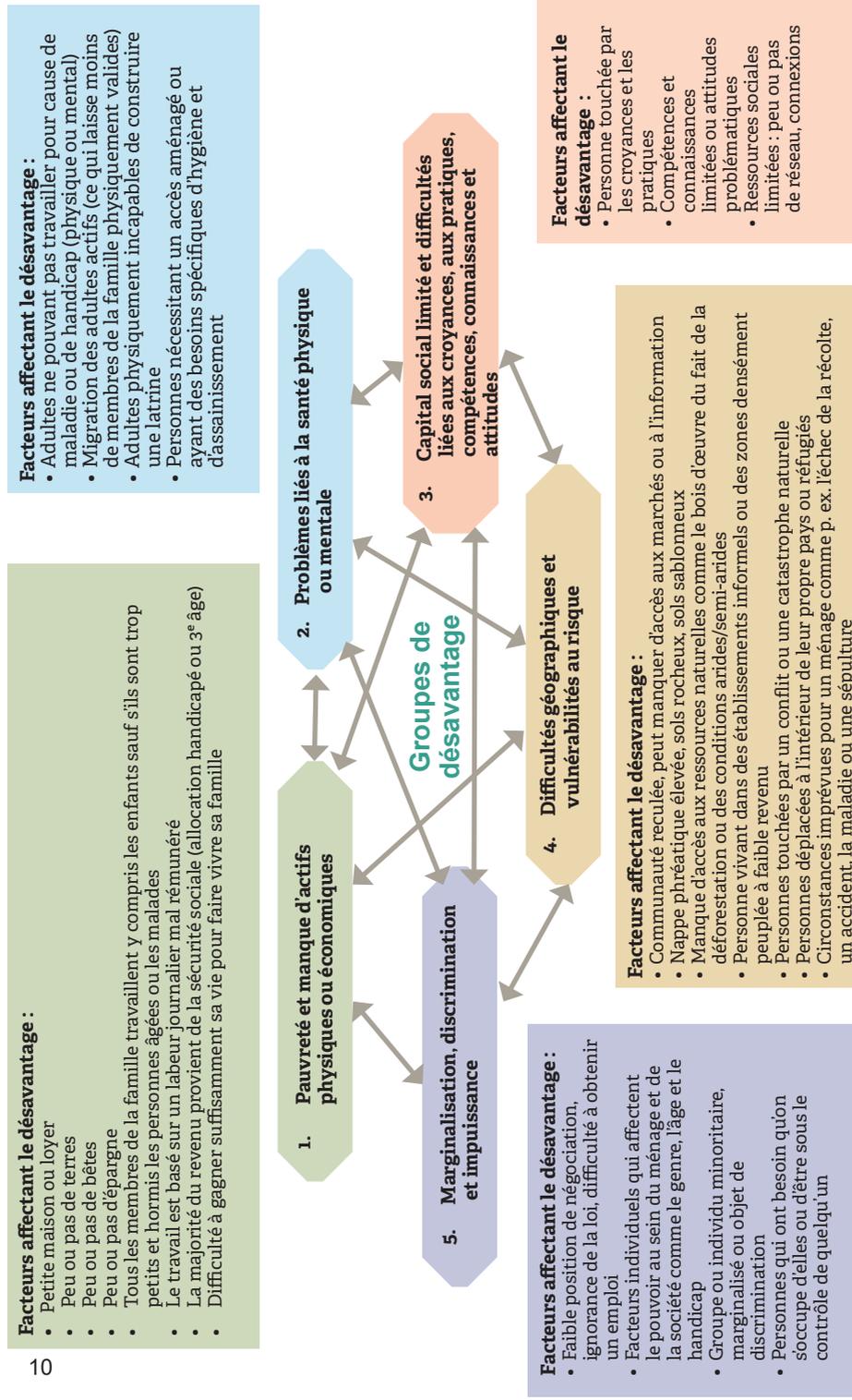
L'identification des personnes susceptibles d'être défavorisées peut se révéler compliquée car les gens ont des avis, des approches, des philosophies et des entendements divers et variés. De fait, on court le risque d'inclure facilement des communautés tout entières si on englobe des groupes génériques comme les « femmes », les « enfants » ou les « personnes pauvres ». Si quiconque pourra certes avoir un certain degré d'avantage ou de désavantage, dans chaque contexte il y aura des gens qui seront plus défavorisés que d'autres et qui auront plus de mal à participer et à pouvoir construire, accéder, utiliser et entretenir une latrine.

Au regard d'un programme d'assainissement, le but de l'identification des personnes susceptibles d'être défavorisées consiste à :

1. Prendre conscience de ceux qui ne seront peut-être pas en mesure de construire, d'accéder, d'utiliser ou d'entretenir une latrine sans le soutien de sources extérieures à la famille.
2. Réduire les risques de voir la construction ou l'entretien d'une latrine rendre une personne ou une famille plus désavantagée (par exemple parce qu'elles sont dans l'obligation de vendre de maigres ressources et deviennent ainsi moins capables de faire face à des problèmes futurs).
3. Pouvoir surveiller les progrès du processus vis-à-vis des gens susceptibles d'être considérés comme défavorisés et garantir leur inclusion et leur participation au programme.

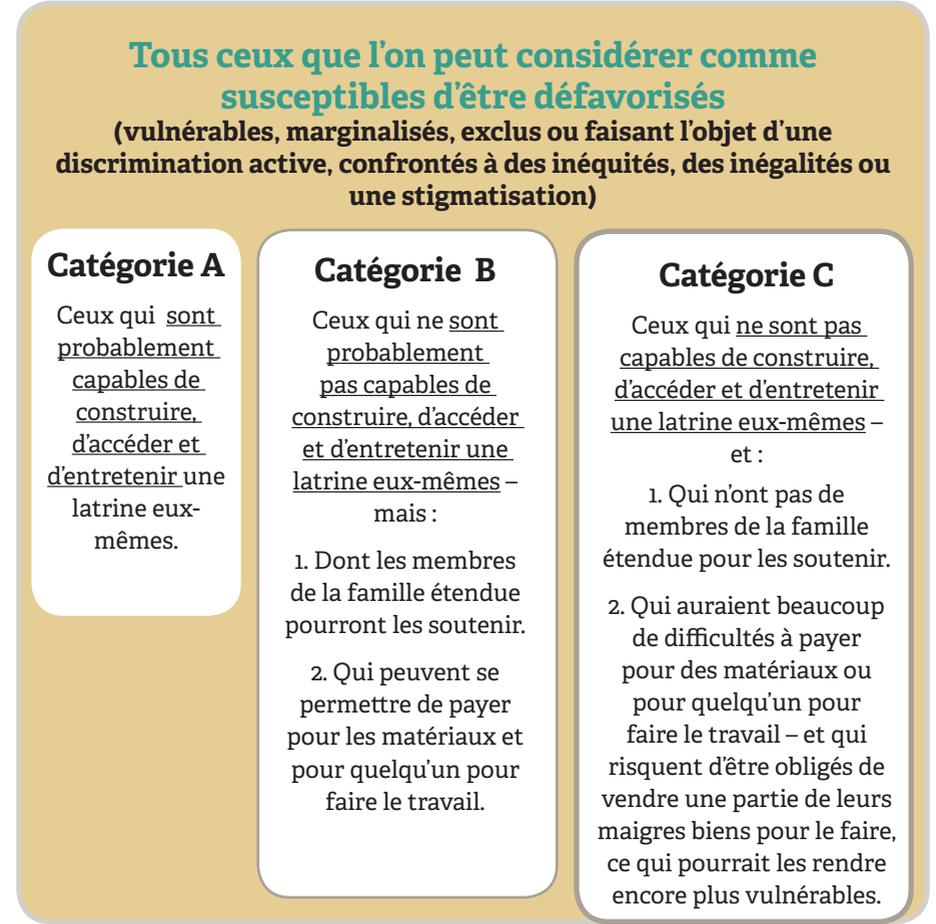
Le recours aux « groupes de désavantages » (Figure 1), inspirés de Chambers (1983), peut aider à regrouper et à organiser les facteurs qui affectent les désavantages tout en montrant comment ces facteurs se chevauchent et sont imbriqués. Ces facteurs affectent l'aptitude d'un groupe ou d'un individu à participer aux processus ATPC ou à construire, accéder, utiliser ou entretenir une latrine. En particulier, **l'aptitude physique, l'accès à un revenu et à des actifs** ainsi que **l'existence ou l'absence de soutien de la part des membres de la famille** exercent des impacts notables pour déterminer si une personne aura besoin d'un soutien intérieur ou extérieur à la communauté. Ainsi, si vous êtes une personne souffrant d'un handicap ou une personne âgée qui dirige un ménage, mais si vous avez une entreprise ou beaucoup d'épargne, il est très probable que vous soyez tout de même capable de construire une latrine à laquelle vous pourrez accéder et que vous pourrez utiliser et entretenir. Il y a des chances pour que les personnes qui relèvent de plusieurs groupes à la fois soient les plus défavorisées (p. ex. une veuve âgée ayant peu ou pas d'économies et pas de revenu régulier qui s'occupe à elle seule de ses petits-enfants et qui vit dans une zone en butte aux inondations).

Figure 1 : Groupes de désavantage et facteurs qui les affectent ²



Notes : a) Les flèches indiquent l'interconnexion entre chaque facteur et les autres ; b) Un individu ou un groupe affecté par plusieurs facteurs sera vraisemblablement plus désavantagé qu'un individu ou un groupe affecté par un seul facteur ; c) Cette figure s'inspire de l'analyse par Chambers (1983) du piège du dénuement extrême vis-à-vis des communautés rurales.

Figure 2 : Catégories A, B et C de ménages du point de vue de qui aura probablement besoin d'un soutien extérieur à la famille



Les catégories A, B, C illustrées à la Figure 2 peuvent faire une distinction utile pour la communauté afin de savoir qui a besoin d'un soutien et qui n'en a pas besoin et pour définir des priorités de suivi. Les communautés utilisent d'ores et déjà ce type de raisonnement pour identifier ceux qui peuvent avoir besoin d'un soutien mais un classement plus systématique et un système de suivi peuvent aider à faire en sorte que personne ne soit oublié.

Dans les programmes ATPC, des considérations liées à l'EQND devraient être prises en compte aux niveaux suivants :

² Toutes les photos de ce document sont tirées de : House, S., Ferron, S. et Cavill, S. (2017) *Scoping and Diagnosis of the Global Sanitation Fund's Approach to Equality and Non-Discrimination (EQND)*, Conseil de concertation pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement.

Tableau 2 : Quand faut-il tenir compte de l'EQND dans un programme d'assainissement

Niveau de prise en compte	Quand en tenir compte
<u>Mondial</u> Différences dans le niveau de désavantages entre les pays	<ul style="list-style-type: none"> Avant de décider quels nouveaux programmes pays soutenir
<u>National</u> Différences dans le niveau de désavantages entre les zones d'un même pays	<ul style="list-style-type: none"> Au moment de l'élaboration des politiques, stratégies, directives et supports de formation Lors de l'établissement des critères d'obtention du statut FDAL et des procédures de vérification de l'ATPC Avant la priorisation des domaines et l'élaboration des plans Au moment d'examiner les plans (ou les propositions) à financer
<u>Programme/ institutionnel</u> En lien avec les organisations et le personnel de programme et l'établissement des modalités du programme	<ul style="list-style-type: none"> Durant la sélection du personnel, des partenaires et de toutes les personnes associées à la supervision et la mise en œuvre du programme Durant le recrutement du personnel du programme, la formation et la mise en place des systèmes et processus Dans le cadre de l'apprentissage continu au niveau national et communautaire
<u>Intercommunautaire</u> Différences dans le niveau de désavantages entre les communautés	<ul style="list-style-type: none"> Dans les formations liées à l'EQND/E&I pour les parties prenantes au niveau national Durant la planification et la priorisation des communautés auprès desquelles s'impliquer Lors du suivi et du rapportage
<u>Inter-ménages</u> Différences dans le niveau de désavantages et dans les obstacles à l'accès et l'utilisation des latrines entre les ménages	<ul style="list-style-type: none"> Dans les formations liées à l'EQND/E&I pour les parties prenantes au niveau national et communautaire À tous les stades de l'ATPC et autres processus de changement de comportement Dans le suivi et le rapportage – avec une ventilation et une analyse plus détaillées entreprises au niveau communautaire et dans les enquêtes de référence et les études de résultats Dans le cadre de l'apprentissage continu au niveau national et communautaire
<u>Intra-ménages</u> Différences dans le niveau de désavantages et dans les obstacles à l'accès et l'utilisation des latrines entre les membres d'un ménage	<ul style="list-style-type: none"> Dans les formations liées à l'EQND/E&I pour les parties prenantes au niveau national et communautaire À tous les stades de l'ATPC et autres processus de changement de comportement Dans le suivi et le rapportage – avec une ventilation et une analyse plus détaillées entreprises au niveau communautaire et dans les enquêtes de référence et les études de résultats

Avantages de la participation aux processus ATPC

Les exemples suivants montrent comment des personnes qui peuvent être considérées comme défavorisées ont participé aux processus ATPC.



Photo : Sarah House

1. Atumika, une grand-mère qui s'occupe de six petits-enfants, a creusé une fosse et construit la totalité de sa latrine qui est désormais quasiment terminée (Malawi).



Photo : Sue Cavill

2. Kelvin et son frère Paulycap sont tous deux malvoyants. Ils vivent ensemble dans une grande famille avec leurs femmes, leurs enfants et leur mère qui est elle aussi malvoyante. Ils ont construit leurs propres latrines parce qu'ils ne voulaient plus pratiquer la défécation en plein air car ils n'aimaient pas marcher dans les excréments des autres qu'ils ne pouvaient pas voir (Nigéria).



Photo : Suzanne Ferron

3. Tabieni ne sait pas exactement quel âge elle a mais elle s'occupe actuellement de ses trois petits-enfants en bas âge suite au décès de leur maman. Son mari est également décédé. Le Comité de développement du village (VDC) l'a récemment aidée à construire une latrine. Auparavant, elle allait dans la brousse mais cela la dérangeait en raison du manque d'intimité (Malawi).



Photo : Jacques-Edouard Tiberghien

4. Ama, une maman en fauteuil roulant au Togo, a déclaré : « *Je peux désormais utiliser la latrine alors qu'avant je rampais dans la forêt de tecks. Durant la saison des pluies, il était très compliqué pour moi de déféquer en plein air car j'étais obligée de ramper dans la boue. Maintenant, c'est plus confortable. Ils ont conçu une cuvette en bois qu'ils ont fixée et qui me sert de siège. J'ai remarqué que j'ai moins mal au ventre. Je souhaite remercier le facilitateur car je n'avais pas la moindre idée que les choses pouvaient être autrement.* »



Photo : Sarah House



Photo : Sue Cavill



Photo : Sarah House



Photo : Suzanne Ferron



Photos : Sarah House



5. Une femme très âgée qui est aussi aveugle peut s'accroupir mais elle éprouve des difficultés à négocier un trou de taille ordinaire. Ce trou a donc été agrandi par son fils lorsqu'il a construit la latrine pour elle. Elle a dit qu'elle la trouvait facile à utiliser (Nigéria).
6. Shashi se tient près de sa latrine dans le district d'Arghakanchi, dans la région écologique des collines du Népal. Shashi fait partie d'une communauté Dalit qui a décidé de s'entraider pour construire des latrines tout en brisant les stéréotypes négatifs associés aux Dalits.
7. Edwin vit dans la communauté du VDC Ere-Agiga, zone de Bekwarra, au Nigéria et on le voit ici partager le plan d'action communautaire et les plans de la communauté. Il a été Leader naturel puis président de l'aire communautaire ATPC avant de devenir président du Comité EAH du quartier. Le Comité EAH s'efforce de mobiliser la communauté – au moins une fois par semaine et parfois 2 ou 3 fois. Il est très impliqué, même lorsqu'il est confronté à des problèmes de mobilité réduite.
8. Loya, à l'extérieur de la latrine qu'il a construite avec l'aide de la communauté. Loya a attrapé la polio quand il était enfant. Il est devenu un champion de l'assainissement dans sa communauté et il influence ses voisins pour mettre un terme à la défécation en plein air (district de Nkhotakota, Malawi).
9. Deux « mini-latrines » pour enfants au Nigéria avec un seau qui sert de fosse. La latrine de droite (qui est surélevée par rapport au sol – le plancher arrive au niveau du genou sur la photo) a été construite par Margaret, membre du Comité EAH.

Lacunes potentielles dans les stratégies, processus et interventions ATPC actuels

Dans l'idéal, le facilitateur ATPC encourage la communauté à envisager qui pourrait avoir besoin d'un soutien et quels mécanismes de soutien communautaire sont effectivement disponibles. Toutefois, les lacunes suivantes ont été observées avec certaines des pratiques courantes des processus ATPC :

1. La facilitation pour s'assurer que la communauté identifie qui pourrait avoir besoin d'un soutien et quels sont les processus de soutien communautaire ne semble pas recevoir autant d'attention qu'il faudrait et dans certains cas, elle est négligée.
2. Les gens susceptibles d'être défavorisés ne sont généralement pas impliqués dans les processus ATPC, y compris les préparatifs du pré-déclenchement et la séance de déclenchement de masse. De ce fait, les personnes plus âgées et handicapées ont moins de chance de prendre part à l'événement de déclenchement³.
3. Dans certains endroits (par exemple, les communautés de groupes très marginalisés), les efforts de soutien intra-communautaire ont manqué, ce qui a donné lieu à des niveaux inacceptables de pression exercés sur certaines personnes très vulnérables, entraînant diverses formes de détresse.
4. Le soutien au niveau communautaire semble relativement ponctuel, ce qui a soumis certaines personnes à un niveau de pression élevé pour consacrer leurs maigres ressources à la construction de latrines, ou bien elles ont été tout simplement oubliées.
5. L'expérience et la confiance des gens à toutes les étapes de la chaîne de mise en œuvre, depuis les facilitateurs de l'ATPC jusqu'aux acteurs au niveau national, pour réagir aux questions liées à l'EQND ont beaucoup varié et on a observé un niveau élevé d'intérêt et de demande pour plus de conseils et un renforcement des capacités dans ce domaine.
6. Les stratégies nationales de l'ATPC, les conseils en formation et les protocoles de vérification tendent à ne pas tenir compte, soutenir suffisamment ou vérifier les progrès des communautés ou des gens susceptibles d'être défavorisés et ils ne donnent pas non plus de conseils sur les limites des interventions, telles que les risques liés à la coercition.

La Figure 3 donne une vue d'ensemble des différents problèmes liés à l'ATPC ou à d'autres processus associés auxquels une personne susceptible d'être défavorisée pourrait se trouver confrontée si elle n'est pas correctement prise en compte à chaque étape.

³ Seuls 25 à 50 % des participants aux groupes de réflexion avec des personnes souffrant d'un handicap et des personnes âgées ont dit qu'ils avaient pris part aux événements de déclenchement de masse.

Figure 3 : Comment les gens susceptibles d'être défavorisés peuvent être confrontés à des difficultés durant les processus ATPC

Les personnes susceptibles d'être défavorisées peuvent...

Être exclues des processus communautaires	→	Elles peuvent être exclues intentionnellement ou par inadvertance de la participation aux processus ATPC ou à d'autres programmes d'hygiène et d'assainissement.
Être oubliées et ne pas avoir accès à une latrine	→	Elles peuvent être laissées de côté et continuer de pratiquer la DAL ou l'enfouissement même une fois que les communautés décrochent le statut FDAL.
Vendre ou perdre des biens précieux	→	Elles peuvent défaillir sur des prêts de sorte qu'elles finissent par perdre leur collatéral ; elles peuvent vendre leurs modestes biens, ce qui fait qu'elles sont moins résilientes face aux risques et aux problèmes à venir, ou elles peuvent recevoir une amende qu'elles ne sont pas en mesure de payer.
Être soumises à des niveaux élevés de stress	→	De fortes pressions peuvent être exercées sur les plus pauvres et vulnérables pour les obliger à construire une latrine afin d'atteindre l'objectif communautaire, provoquant un niveau de stress élevé, un sentiment de frustration, de colère ou de contrariété.
Éprouver des difficultés liées au partage de latrine	→	Les personnes qui sont dans l'obligation de partager la latrine d'un tiers, même s'il s'agit d'un membre de la famille étendue, peuvent être confrontées à plusieurs difficultés. Parmi celles-ci on peut citer le fait de ne pas pouvoir accéder à la latrine à tout moment parce qu'elle est fermée à clé, avoir à faire la queue, se faire insulter, devoir utiliser une latrine sale ou se sentir obligé de se charger de la nettoyer, etc.
Être confrontées au non-respect d'autres droits de l'homme	→	Les gens particulièrement vulnérables et qui ne sont pas nécessairement capables de comprendre pourquoi il faut mettre un terme à la DAL, comme les personnes souffrant de trouble de santé mentale ou les victimes d'un abus d'alcool ou de stupéfiants, peuvent faire l'objet d'une coercition qui risque d'enfreindre d'autres droits de l'homme. Voir plus loin pour en savoir plus.
Devoir utiliser des toilettes mal conçues	→	Les personnes qui souffrent d'un handicap ou d'une mobilité réduite peuvent se trouver obligées de s'asseoir directement sur la dalle de la latrine, de se mettre en équilibre sur un seau ou de déféquer sur le plancher de la maison ou sur le sol du compound, et laisser un tiers nettoyer et enlever les excréments.
Devoir attendre que d'autres personnes les aident à reconstruire leur latrine	→	Les personnes qui sont les plus pauvres ou les plus vulnérables et qui ont des latrines faites par des tiers auront probablement des latrines très rudimentaires susceptibles de s'effondrer, qui auront donc besoin d'être reconstruites au fil du temps.
Être confrontées à une stigmatisation accrue	→	On court le risque que l'identification et la discussion des besoins de ceux qui sont susceptibles d'être défavorisés débouchent sur une stigmatisation accrue, p. ex. si quelqu'un porteur du VIH est signalé sur un plan de la communauté ou si une terminologie inappropriée est employée.

Ci-après figurent aussi plusieurs études de cas qui illustrent ces différents points.

1. Au Nigéria, l'équipe de recherche a entrepris une discussion en groupe de réflexion avec des gens souffrant d'un handicap et des personnes âgées d'une communauté qui avait été déclarée FDAL depuis deux ans. Il a été demandé aux participants s'ils utilisaient leurs propres toilettes, celles d'un voisin ou s'ils n'utilisaient pas de toilettes. Plusieurs ont signalé qu'ils avaient leurs propres toilettes et d'autres, qu'ils partageaient leurs toilettes avec des proches parents. Mais un homme âgé qui était également malvoyant a déclaré qu'il n'avait pas de toilette. Plus tard ce jour-là, l'équipe s'est rendue à son domicile : il a expliqué que lui et sa femme vivaient dans la maison depuis 40 ans, qu'ils n'avaient jamais eu de toilettes et qu'ils n'avaient pas d'enfants et qu'ils n'avaient donc personne pour les soutenir localement. Un autre proche parent, vivant ailleurs, a déclaré qu'il les aiderait à construire une latrine et il a commencé à creuser la fosse mais il n'a jamais achevé les travaux. Le vieil homme et sa femme pratiquent toujours la défécation en plein air suivie d'enfouissement, alors même que le village a été déclaré FDAL il y a quelque temps déjà.

2. Une famille pauvre a vendu le seul lopin de terre dont elle disposait pour pouvoir construire une latrine (Rapport d'études de cas du GSF au Népal en 2014).

3. Deux hommes âgés ont souscrit des prêts (séparés) auprès de la coopérative pour construire leurs latrines, mais ils n'ont pas pu les rembourser donc la coopérative leur a retiré leur titre de propriété (Népal).

4. Diamirou a 75 ans et il a eu un accident vasculaire cérébral il y a quelques années ; à présent, il ne peut plus marcher. Il souffre aussi d'arthrite et de cataracte et sa vue est déficiente. Il a une douleur à l'épaule et des problèmes de peau. Il peut aller de son lit au seau qui est illustré sur cette photo (pot de chambre), mais il est souvent constipé et a beaucoup de difficulté pour garder l'équilibre sur le seau (Sénégal).



Photo : Suzanne Ferron

5. Dans une communauté de Dalits Musahar, l'une des communautés les plus marginalisées et historiquement les plus exclues du Népal, beaucoup de ménages n'ont que très peu ou pas de terres sur lesquelles ils peuvent construire une latrine et nombre d'entre eux sont manifestement très vulnérables et très pauvres. Certaines personnes



Photo : Sarah House

sont en droit de bénéficier d'une contribution du gouvernement pour construire une latrine, car elles sont jugées êtres dans « un dénuement extrême » mais seulement une fois que 90 à 95 pour cent de la communauté aura construit une latrine. En effet, les acteurs du pays estiment que si la disponibilité d'une subvention s'ébruitait dès le début du processus, les gens ne construiraient peut-être pas de latrines. Par conséquent, des pressions sont exercées sur l'ensemble de la communauté pour de longues périodes, y compris sur les plus défavorisés. De ce fait, certaines personnes de cette communauté ont été stressées, contrariées, en colère et frustrées par les pressions exercées sur elles pour construire des latrines alors qu'elles ne pouvaient pas se le permettre ou n'avaient pas de terres sur lesquelles en bâtir une.

6. Des femmes âgées au Malawi ont déclaré qu'elles n'aimaient pas être dépendantes ou redevables envers des tiers parce qu'elles sont obligées de partager des latrines, avec des voisins ou des proches parents. Le partage des latrines les rendait mal à l'aise – elles avaient l'impression d'être des citoyennes de second ordre. Si elles osaient se plaindre à propos du manque de propreté d'une latrine, on leur répondait d'aller faire leurs besoins dans la brousse ou de construire leurs propres latrines. D'autres ont déclaré que lorsqu'elles ont besoin d'aller aux toilettes le matin, les toilettes sont parfois fermées à clé et elles ne peuvent pas y avoir accès.
7. Florida a fait des travaux à la pièce pour payer pour la construction d'une toilette pour sa mère vieillissante. La famille avait certes une toilette mais elle estimait qu'il était plus digne et plus respectueux pour la mère d'avoir une toilette séparée. Elle a donc construit une dalle surélevée et placé un seau d'eau dans les toilettes pour que sa mère puisse se laver plus facilement. Elle a dû reconstruire cette toilette cinq fois car elle ne cessait de s'effondrer en raison du sol sablonneux (Malawi).
8. *« Pour moi, le plus grand problème a été lorsque ma latrine s'est effondrée – lorsqu'il m'a fallu attendre que quelqu'un vienne m'aider à en reconstruire une autre »* (homme ayant subi un AVC, Malawi).
9. Un couple âgé dans une communauté népalaise (n'ayant pas encore décroché le statut FDAL) a dû vendre son terrain pour financer l'amputation d'une jambe du mari. La femme avait la lèpre. Le mari défèque sur le sol du domicile et la femme ramasse les excréments et se charge de les mettre au rebut.

Dans la même communauté, une autre famille a une fille qui souffre d'un problème de santé mentale. Elle aussi défèque sur le sol et la famille nettoie derrière elle et se charge d'éliminer les excréments. Les deux familles ont fait l'objet de pressions pour construire une latrine mais jusqu'ici, aucun soutien ne leur a été proposé.

Des groupes particulièrement vulnérables ou marginalisés

Un groupe particulièrement vulnérable qui fait rarement l'objet d'une discussion ou rarement pris en compte dans les approches promotionnelles de l'assainissement est les personnes souffrant de problèmes de santé mentale, qui par exemple peuvent ne pas comprendre pourquoi mettre un terme à la DAL. Musembi et Musyoki (2016) ont conclu que l'ATPC est compatible avec une approche de l'assainissement fondée sur les droits de l'homme mais il y a aussi un risque de violation des droits humains du fait de mauvaises pratiques au nom de l'ATPC, y compris lorsque la facilitation est de piètre qualité. Les pressions exercées pour décrocher le statut FDAL peuvent (par inadvertance) mettre les personnes souffrant d'un problème de santé mentale en danger, notamment si le facilitateur ne comprend pas les limites qui sont acceptables pour trouver d'autres moyens de les convaincre. Ainsi, dans l'étude du GSE, nous apprenons qu'il avait été promis à un homme ayant un problème de santé mentale qu'on lui trouverait une femme s'il arrêta de pratiquer la DAL. C'est ce qui est arrivé et il est désormais marié à une femme souffrant elle aussi d'un problème de santé mentale et ils ont un enfant. Il se peut que l'un et l'autre soient heureux d'être mariés mais il existe aussi un risque que la femme ne soit pas heureuse de la situation et que cette décision ait porté atteinte à ses droits. Inversement toutefois, il existe aussi des bonnes pratiques. Une jeune femme facilitatrice au Népal a expliqué qu'elle organise une séance de déclenchement avec les parents ou les enfants d'abord qui eux se chargent ensuite de provoquer un déclenchement chez la personne souffrant d'un problème de santé mentale car ce sont les personnes les plus proches qui ont le plus de chance de pouvoir les convaincre d'abandonner la DAL et de les soutenir dans ce comportement. D'autres manières positives de persuader les gens souffrant d'un problème de santé mentale d'abandonner la DAL consistaient à les aider à construire une latrine particulièrement belle (par exemple avec des peintures, des fleurs, etc.) de manière à ce qu'ils se sentent fiers de l'utiliser ; et pour les personnes autistes qui peuvent avoir des difficultés à s'engager directement, il peut se révéler utile d'avoir recours à des photos pour discuter de ces questions. Se concentrer sur les problèmes de santé mentale peut aussi être un point d'entrée pour permettre aux membres de la communauté de confronter leurs propres préjugés. Pour avoir davantage d'idées pratiques pour savoir comment réagir à cette question, voir : Cavill et coll. 2017 ; House et coll. 2017.

Il est important de comprendre que nous avons tous nos stéréotypes et nos préjugés et que nous ne réalisons pas toujours que des gens sont exclus ou marginalisés. Il est intéressant de remettre en cause ces préjugés et, partout où c'est possible, il est aussi utile de travailler avec des organisations qui représentent ces groupes pour renforcer notre propre confiance afin de faire en sorte qu'ils ne soient pas négligés dans les programmes d'assainissement et pour veiller à ce que tout le monde soit traité de façon respectueuse.

Bonnes pratiques pour renforcer les programmes et processus d'assainissement afin d'améliorer la participation – et les avantages – des personnes susceptibles d'être défavorisées

À faire et à ne pas faire

Ci-après figurent des suggestions de choses à faire et à ne pas faire pour renforcer le processus ATPC afin de veiller à ce que les personnes susceptibles d'être défavorisées soient prises en compte, impliquées et, au besoin, soutenues. On espère que les praticiens essaieront ces suggestions et continueront d'apprendre et de documenter leurs succès et les problèmes rencontrés dans différents contextes pour pouvoir peaufiner ces suggestions au fil du temps.

A - Environnement favorable

L'analyse d'un certain nombre de politiques, stratégies, directives et supports de formation en matière d'assainissement national et d'ATPC a indiqué que les questions liées à l'EQND sont rarement bien intégrées et parfois complètement laissées de côté. Parmi les recommandations pratiques pour améliorer la situation, on peut citer :

À faire :

1. Plaider avec les pouvoirs publics, les bailleurs de fonds et autres organisations pour veiller à ce que les questions liées à l'EQND soient intégrées dans toutes les politiques, programmes, stratégies, directives et conseils de formation à l'échelle nationale en matière d'EAH (pas seulement l'ATPC)
2. Collaborer avec les organisations qui représentent des gens issus de différents groupes défavorisés ou travaillent avec eux pour :
 - a. Aider à définir la terminologie préférée par les groupes susceptibles d'être défavorisés.
 - b. Plaider pour qu'une plus grande attention soit accordée à l'EQND dans le secteur EAH.
 - c. Plaider pour une amélioration des services EAH par le biais des autres secteurs et réseaux spécialisés (handicap ; santé ; éducation ; etc.).
 - d. Garantir une formation pratique appropriée sur cette question.
3. Si la politique nationale prévoit un soutien extérieur à l'intention des plus pauvres et des plus vulnérables – veiller à ce que la stratégie soit claire pour déterminer ceux qui y ont droit, en quoi consistera le soutien, qui devrait être impliqué pour décider de ceux qui auront droit à ce soutien et quelles en seront les limites. Veiller à ce qu'un système de suivi robuste soit

en place pour toucher les personnes ayant le plus de chances de pouvoir construire et entretenir une latrine par leurs propres moyens.

À ne pas faire :

1. Ne pas présumer de la terminologie à employer pour faire référence aux personnes susceptibles d'être défavorisées.
2. Ne pas présumer que les autres personnes du secteur maîtrisent bien les questions liées à l'EQND et l'ATPC – même les organisations expertes en EQND peuvent tirer profit de conseils sur la façon d'intégrer les meilleures pratiques dans l'ATPC.

Exemple de bonne pratique : Plan directeur du Népal pour l'assainissement et l'hygiène, 2011 (Comité directeur pour l'Action nationale en matière d'assainissement, Népal, 2011)

Ce Plan directeur du Népal pour l'assainissement et l'hygiène intègre l'EQND dans une variété de sections y compris : le volet socio-économique de l'analyse contextuelle ; la section sur la terminologie ; les leçons apprises et les stratégies opérationnelles. Il reconnaît également le besoin d'un soutien financier supplémentaire pour les communautés socialement défavorisées et d'un renforcement des partenariats pour soutenir les pauvres.

B – Questions organisationnelles et suivi, évaluation et apprentissage

L'intégration de l'EQND dans les programmes, les systèmes organisationnels, le recrutement et la formation du personnel ainsi que le suivi, l'évaluation et l'apprentissage a besoin d'être renforcée. Si l'EQND est intégré à tous les niveaux, la question risque moins d'être négligée.

À faire :

1. Préparer un Code de conduite pour fournir aux intervenants des conseils sur ce qu'on attend d'eux, les normes minimales et les comportements qui sont requis lorsqu'on travaille sur des programmes fondés sur l'ATPC.
2. Inclure l'EQND dans les plans, propositions, budgets et le rapportage périodique ainsi que dans la collecte des données de référence, les enquêtes sur les résultats, les études de durabilité et les travaux sur des rubriques spécifiques.
3. Entreprendre un apprentissage sur l'EQND, faciliter une discussion régulière avec les partenaires et les communautés et en restituer les conclusions dans les stratégies programmatiques.
4. S'assurer que la question de l'EQND est intégrée dans les formulaires de suivi et le rapportage – et que : a) c'est une composante obligatoire du rapportage ; et b) les critères pour la collecte de données et de rapportage sont réalistes et pratiques à collecter et à analyser et que les données seront utilisées. Recueillir les données ventilées et suivre les indicateurs désagrégés.

5. Établir des liens et collaborer avec des organisations qui soutiennent ou représentent des groupes défavorisés
6. Intégrer la formation EQND dans l'orientation, la formation et la gestion des performances en matière d'ATPC.
7. Au niveau organisationnel, prévoir un renforcement des capacités en matière d'EQND à tous les niveaux de l'ATPC.
8. Développer des conseils pratiques en matière d'EQND et des outils de contrôle des activités pour les étapes du pré-déclenchement, du déclenchement et de l'après-déclenchement qui rappellent aux facilitateurs de tenir compte des besoins des personnes défavorisées.

À ne pas faire :

1. Ne pas présumer que les membres du personnel ou de l'encadrement soient sûrs d'eux ou maîtrisent bien la gestion de l'EQND – ils peuvent avoir aussi besoin d'un renforcement des capacités pour se donner confiance.

Exemple de bonne pratique : Cadre EQND dans le Programme d'amélioration de l'hygiène et de l'assainissement rural au Cambodge (CRSHIP)

Le programme CRSHIP financé par le GSF au Cambodge a mis au point un cadre pratique EQND. Il comprend une vue d'ensemble des principes clés de l'approche EQND et formule des suggestions pratiques et des points d'entrée pour aider le personnel et les partenaires à intégrer l'EQND dans leurs travaux et leurs organisations. Il couvre les programmes, le renforcement des capacités, le plaidoyer, la documentation ainsi que les mécanismes d'évaluation et de coordination.

C – Au niveau des programmes et des communautés

L'étape du pré-déclenchement est très importante pour commencer à comprendre les questions liées aux désavantages dans la communauté et pour veiller à ce que les personnes susceptibles d'être défavorisées soient activement invitées à prendre part au programme. Or ce point a été négligé dans la plupart des programmes.

Pré-déclenchement

À faire :

1. Identifier les organismes d'aide (au niveau des programmes et des communautés) pour s'impliquer dans le processus, p. ex. les organismes de personnes handicapées, les organisations communautaires, etc.
2. Lors de la préparation de la réunion de planification, les dirigeants communautaires (chefs, comités EAH, forums de citoyens, personnel de

santé et enseignants, dirigeants de groupements de femmes ou de jeunes, dirigeants politiques, etc.) et les représentants des différents groupes communautaires devraient participer (y compris les représentants des personnes souffrant d'un handicap, les personnes âgées, les dirigeants de clubs de jeunes féminins et masculins, les groupes minoritaires, etc.).

3. Entreprendre une identification préliminaire des personnes susceptibles d'être défavorisées et ayant du mal à participer au processus ou qui auraient moins de chances d'assister à la séance de déclenchement. Faire cela avec les dirigeants et les représentants de la communauté – utiliser aussi vos propres connaissances des personnes qui pourraient être vulnérables et, si possible, faire appel au savoir-faire de tiers, p. ex. des organismes ou des groupements qui travaillent sur le handicap ou la santé mentale. À noter qu'une identification plus détaillée devra être faite au moment de l'après-déclenchement.
4. Identifier les personnes qui ne pourront peut-être pas assister à la séance de déclenchement (p. ex. des personnes grabataires, qui sont en pensionnat ou qui travaillent loin de leur domicile) et convenir d'activités de suivi pour veiller à ce que les informations tirées des séances de déclenchement leur soient communiquées.
5. S'assurer que les personnes susceptibles d'être défavorisées ont accès à l'information à propos du déclenchement en leur rendant visite à domicile et les encourager à assister à la séance de déclenchement. Lorsque le déclenchement coïncide avec une période scolaire, il peut se révéler nécessaire de prévoir un déclenchement séparé pour les enfants.
6. Réfléchir à l'horaire du déclenchement et aux conditions d'accès. Organiser une ou plusieurs séances de déclenchement dans des lieux qui sont facilement accessibles, y compris pour les personnes à mobilité réduite et à des moments où les gens peuvent ensuite rentrer chez eux en toute sécurité (c.-à-d. avant la tombée de la nuit).

À ne pas faire :

1. Ne pas abrégier les réunions de pré-déclenchement – elles constituent une phase cruciale du processus.
2. Ne pas présumer que les gens seront suffisamment à l'aise pour participer activement à la séance de déclenchement – il faudra peut-être les encourager et les rassurer pour qu'ils se sentent capables de participer.

Exemple de bonne pratique : Former les facilitateurs à la manière de tenir compte du handicap dans les processus ATPC et les interventions proactives, Malawi.

Les recherches CLTS Plus au Malawi (Jones et coll. (2016) portaient sur la formation d'un groupe de facilitateurs ATPC pour qu'ils soient mieux en mesure de tenir compte des personnes handicapées tout au long du processus ATPC. Des discussions durant cette formation ont donné lieu aux modifications suivantes lors de la phase de pré-déclenchement du processus : prévoir un lieu adapté pour la séance de déclenchement, inviter spécialement les personnes handicapées à venir aux séances de déclenchement et, au besoin, les aider proactivement à assister à la réunion.

En outre, un autre facilitateur ATPC au Malawi a déclaré que, la veille de la séance de déclenchement de masse, ils avaient fait du porte à porte pour s'assurer que tout le monde avait entendu parler de la prochaine séance, une démarche qui peut aussi se révéler utile pour s'assurer que tous les membres de chaque ménage ont bien été invités.

Déclenchement

L'engagement proactif des personnes susceptibles d'être défavorisées dans la phase de déclenchement et la facilitation de la communauté pour l'amener à réfléchir à qui pourrait avoir besoin de soutien et quels mécanismes de soutien pourraient être utilisés est un domaine qui nécessite un renforcement. Il est parfois supposé que cela se produit automatiquement, or ce n'est pas toujours le cas.

À faire :

Faciliter l'engagement des personnes susceptibles d'être défavorisées :

1. Veiller à ce que les personnes susceptibles d'être défavorisées participent activement à l'exercice de déclenchement.
2. Utiliser les compétences des facilitateurs pour encourager la communauté à écouter le point de vue de tous les groupes, y compris les personnes susceptibles d'être considérées comme vulnérables ou marginalisées – inciter avec tact les personnes qui en principe ne s'expriment pas à le faire si elles en ressentent le besoin.
3. S'il y a des gens qui parlent une autre langue, veiller à ce que des personnes qui assistent à la séance de déclenchement puissent traduire les échanges (p. ex. il se peut que les personnes âgées, notamment les femmes, ne parlent que leur langue traditionnelle et non la langue nationale ; par ailleurs, des personnes peuvent utiliser la langue des signes ou d'autres moyens de communication).

Tenir compte des personnes susceptibles d'être défavorisées et d'avoir besoin d'un soutien :

4. Lors de la séance de déclenchement, discuter des critères pour définir les personnes susceptibles d'être considérées comme défavorisées et qui pourraient avoir du mal à construire, accéder et entretenir une latrine – et le type de soutien dont elles pourraient avoir besoin (identifier les ménages individuels par rapport à ces critères à l'issue de la séance de déclenchement).
5. Faciliter une discussion sur les problèmes et solutions possibles pour les personnes à mobilité réduite et encourager la participation des adolescentes à la conception de latrines privées et sécurisées pour les ménages/les institutions/les lieux publics.
6. Encourager la communauté à identifier qui peut aider les personnes qui sont moins capables – soit au sein même de la communauté ou ailleurs – avec une aide financière ou en nature (par la fourniture de main-d'œuvre, de transport ou de matériaux).

Identification des Leaders naturels et élaboration du plan d'action communautaire :

7. Réfléchir proactivement aux personnes qui seraient susceptibles de devenir Leader naturel parmi celles qui pourraient être considérées comme défavorisées.
8. S'assurer que le plan d'action communautaire comprend les suggestions des personnes susceptibles d'être défavorisées et tient compte de leurs besoins spécifiques.

À ne pas faire :

1. Ne pas exclure automatiquement des personnes comme « Leaders naturels » ou membres d'un Comité EAH sous prétexte qu'elles souffrent d'un handicap ou d'un problème de santé.
2. Ne pas supposer qu'il est de bon aloi de signaler ceux qui sont susceptibles d'être défavorisés sur les plans publics de la communauté car cela pourrait stigmatiser encore davantage les individus concernés.
3. Ne pas favoriser la stigmatisation des personnes issues de groupes minoritaires ou exclus – le but est de dénoncer la pratique de la défécation en plein air comme une pratique inappropriée et non de faire honte à tel ou tel individu.

Exemple de bonne pratique : Communiquer avec des personnes qui sont malentendantes ou qui souffrent de troubles de l'élocution.

Un homme qui est sourd et qui a des troubles de l'élocution s'est impliqué dans un exercice de déclenchement au Malawi. Un facilitateur qui pouvait communiquer avec lui a interprété les échanges pour qu'il puisse les comprendre. Au Nigéria, l'équipe a communiqué avec un homme qui était sourd en transcrivant les échanges sur papier.

Suivi après-déclenchement

L'engagement le plus proactif avec les personnes susceptibles d'être défavorisées se produit lors de la phase de suivi. Mais pour l'heure, bien souvent il n'a rien de systématique, ce qui se traduit par des opportunités manquées et des personnes qui sont laissées de côté. Le renforcement de cet aspect offre beaucoup d'occasions d'améliorer les résultats pour les personnes susceptibles d'être défavorisées.

À faire :

1. Utiliser un aide-mémoire de suivi pour vous assurer que tous les éléments ont bien été couverts.

Identification des personnes qui pourraient avoir besoin de soutien :

2. Aider les dirigeants communautaires, les Leaders naturels et les représentants à identifier les personnes susceptibles d'être défavorisées qui pourraient avoir besoin de soutien – essayer d'utiliser les catégories A, B, C du registre des ménages et actualiser l'information lors des visites de suivi.
3. Ne pas oublier que l'un des points forts de l'ATPC reste le principe suivant : « à problèmes communautaires – solutions communautaires ». Une bonne pratique consiste à réfléchir d'abord aux options de soutien au sein de la famille ou au sein de la communauté.
4. Être conscient des relations de pouvoir au sein de la communauté au moment de l'identification des personnes susceptibles d'être défavorisées et veiller tout particulièrement à ce que les membres dominants/plus puissants de la communauté n'identifient pas les membres de leur famille comme bénéficiaires d'un soutien, notamment si le soutien proposé est monétaire.
5. Si ce sont des systèmes publics d'identification des personnes susceptibles d'être défavorisées et d'avoir besoin d'un soutien qui sont utilisés, impliquer également les représentants de la communauté (p. ex. le forum de citoyens, les aînés de la communauté, les professionnels de santé et autres groupes dignes de confiance) pour vérifier que personne n'a été laissé de côté.

6. Dans la mesure du possible, permettre aux gens de soumettre leur propre nom s'ils ont besoin d'aide et s'ils ont été oubliés.
7. Encourager la communauté à réfléchir aux questions liées à l'opération continue et l'entretien pour les personnes qui pourraient avoir des problèmes pour nettoyer, reconstruire ou réparer leur latrine ou pour faire le plein d'eau, de savon ou de cendre pour le lavage des mains.

Suivi :

8. Rendre visite en priorité aux personnes susceptibles d'être défavorisées durant le suivi – voir comment elles s'en sortent et si elles ont besoin d'un soutien supplémentaire.
9. Rappeler constamment aux dirigeants de la communauté de ne pas oublier les personnes susceptibles d'être défavorisées et d'avoir besoin d'aide.
10. Être vigilant pour repérer de nouveaux « Leaders naturels » possibles qui peuvent soutenir le processus – en particulier s'ils sont issus de groupes qui sont souvent exclus.
11. Convenir de « petites interventions faisables immédiatement » pour venir en aide aux personnes qui sont défavorisées, notamment pour rendre leurs installations plus faciles d'emploi.
12. Prévoir une aide plus substantielle pour les personnes qui « ont été laissées de côté » – comme la construction d'une latrine ou un soutien continu pour accéder à de l'eau, du savon ou de la cendre pour le lavage des mains.

Formation des dirigeants communautaires, groupes et maçons :

13. Encourager la communauté à identifier des actions pratiques pour impliquer et soutenir des groupes susceptibles d'être défavorisés (notamment les gens souffrant d'un handicap et les personnes âgées) – dans la mesure du possible, les groupes défavorisés devraient être impliqués dans le processus de conception d'interventions et d'options (ne pas oublier le principe : « Rien sur nous sans nous ! »).
14. Encourager la communauté à réfléchir aux conseils ou à l'aide à la disposition des personnes qui ne sont pas en mesure de contrôler leur urine ou leurs excréments (incontinence).
15. Inclure l'EQND/E&I dans la formation des maçons, y compris la manière de consulter les personnes susceptibles d'être défavorisées et les options d'amélioration de l'accessibilité à différents coûts.

Réfléchir aux besoins, aux options de soutien et aux options techniques :

16. Identifier activement a) les adaptations à apporter aux latrines pour accroître leur accessibilité, et b) les ingénieurs/maçons de la communauté qui peuvent aider à adapter les latrines pour les personnes défavorisées au sein de leur communauté et au-delà.

- Si des sanctions sont jugées nécessaires, réfléchir à celles qui auront les effets les moins néfastes – aider les dirigeants/membres de la communauté à comprendre les conséquences de mesures punitives. Si possible, promouvoir des options positives, comme la fourniture d'une aide pour encourager un changement de comportement et l'accès à l'assainissement.

À ne pas faire :

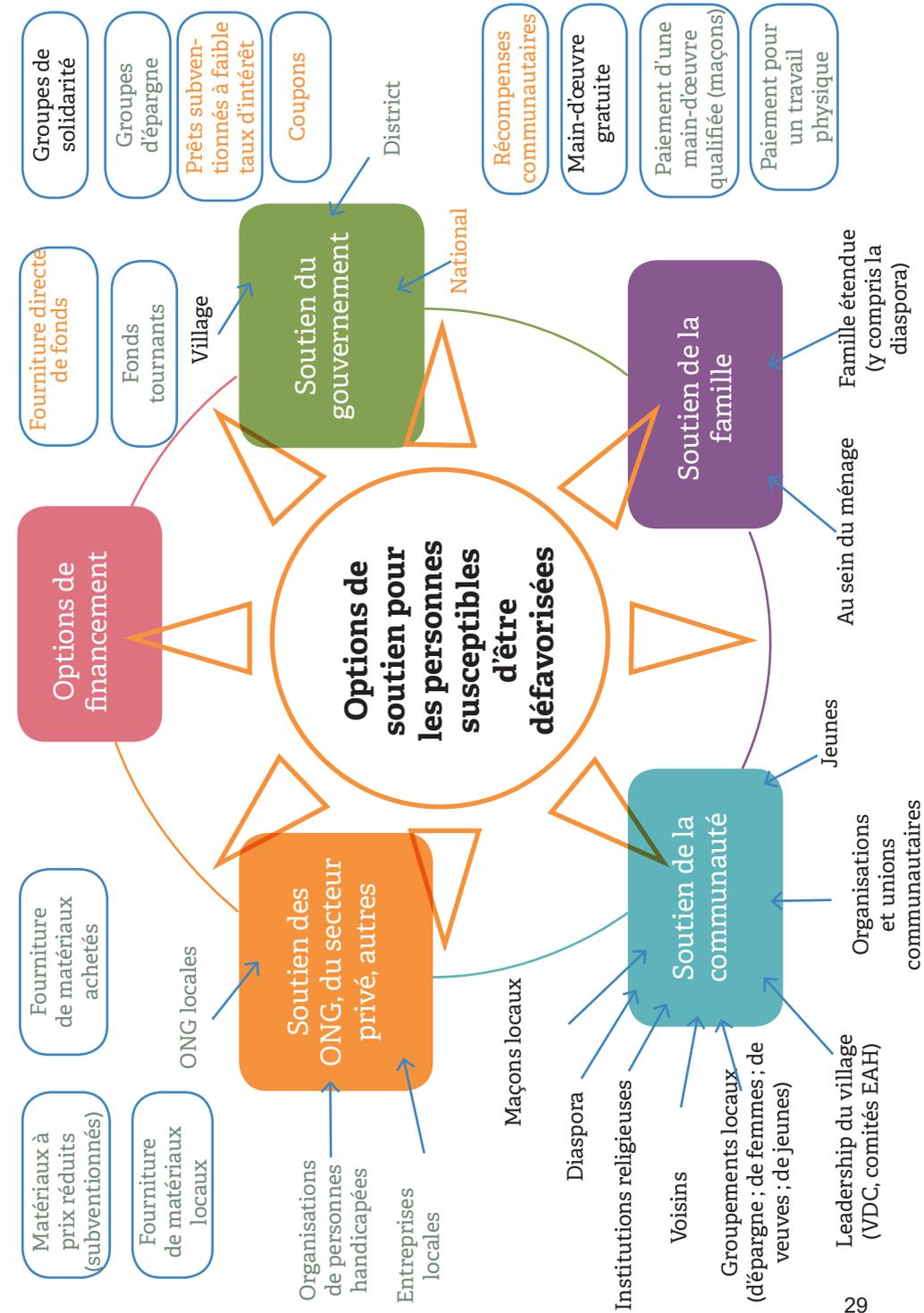
- Si des systèmes gouvernementaux pour l'identification des plus pauvres sont utilisés, ne pas supposer que toute personne dans le besoin sera automatiquement inscrite.
- Ne pas présumer que les personnes susceptibles d'être défavorisées sont toujours incapables de construire, d'accéder, d'utiliser ou d'entretenir une latrine sans aide.
- Ne pas se concentrer uniquement sur la fourniture d'une latrine mais permettre à ceux qui sont exclus de participer au processus.
- Ne pas promouvoir un modèle unique de latrine (p. ex. au moment de la formation des maçons) mais veiller à encourager la consultation et les échanges avec les utilisateurs. Les échanges d'idées peuvent se révéler utiles, notamment à propos des modifications qui peuvent rendre une latrine plus accessible.
- Ne pas présumer que les gens ont conscience des adaptations qui rendent une latrine plus facile d'emploi et plus accessible, notamment pour les personnes qui souffrent d'un handicap ou à mobilité réduite.
- Ne pas imposer d'amendes sur une famille qui n'a pas été en mesure de construire une latrine en raison de sa pauvreté ou d'un manque de soutien pour en construire une.
- Ne pas précipiter le suivi – notamment au moment de rendre visite aux personnes susceptibles d'être défavorisées – prendre le temps d'écouter ce qu'elles ont à dire.

Le schéma suivant donne une vue d'ensemble de la gamme d'options qui peut être utilisée pour aider ceux qui sont susceptibles d'être les plus défavorisés.

Les différents types de soutien qui sont actuellement accordés dans différents contextes comprennent ceux :

- Qui viennent de l'intérieur de la communauté (texte en noir).
- Qui viennent de l'extérieur de la communauté (texte en orange).
- Ou qui pourraient venir ou être considérés comme venant de l'un ou de l'autre selon le contexte (texte en vert).

Figure 4 : Options pour aider les plus défavorisés dans les programmes d'assainissement



Exemple de bonne pratique : Follow-up MANDONA (FUM), Madagascar

L'approche « Follow-up MANDONA » à Madagascar, s'appuie sur une tradition existante de travail communautaire collectif (*asam-pokonolona*) et un esprit de solidarité. Avec l'aide d'un facilitateur, la communauté est autorisée à passer en revue les progrès qui ont été accomplis suite au déclenchement, à apporter des ajustements là où c'est nécessaire et à veiller à ce que des segments défavorisés de la communauté soient aussi impliqués. Des visites communautaires collectives pour examiner les conditions d'hygiène et d'assainissement dans le ménage et dans d'autres parties du village peuvent inclure un examen pour voir si une toilette est accessible à une personne souffrant d'un handicap, une personne âgée ou un enfant. Le processus vise aussi à encourager ceux qui sont défavorisés à participer au programme (Fonds d'Appui pour l'Assainissement, Madagascar [2016]).

Résumé des enseignements clés

Les principes généraux suivants devraient faire en sorte que les personnes susceptibles d'être défavorisées puissent effectivement bénéficier des programmes et processus d'assainissement.

Principes pour veiller à ce que les personnes susceptibles d'être défavorisées puissent effectivement bénéficier des programmes et processus d'assainissement

1. Reconnaître la différence au sein de toutes les communautés et identifier ceux qui risquent d'être exclus du programme – *commencer à porter des « lunettes » dont les verres vous permettent de voir les gens susceptibles d'être défavorisés comme faisant partie de la communauté tout entière.*



2. Ne pas faire de tort, ce qui veut dire :
 - a. Écouter régulièrement les voix de ceux qui sont susceptibles d'être défavorisés – ne pas oublier le principe « Rien sur nous sans nous ! »
 - b. Promouvoir la confiance et l'autosuffisance de ceux qui sont susceptibles d'être défavorisés en les impliquant dans les décisions et en encourageant

leur participation active et non passive (c.-à-d. qu'ils ne se contentent pas d'assister au processus de déclenchement mais qu'ils s'expriment et sont écoutés tout en prenant part à la prise de décisions).

c. Veiller à ce que le personnel de terrain recherche et soit ouvert au retour et commentaires des membres de la communauté – notamment ceux des personnes susceptibles d'être défavorisées.

d. Prévoir des formations pratiques/discussions/orientations à l'intention de tout le personnel de terrain, des Leaders naturels (ainsi que des maçons, des chargés du marketing de l'assainissement, des organismes d'octroi de prêts, etc.) sur les questions liées à l'EQND.

e. Être aussi transparent que possible sur les décisions du programme et rechercher la contribution et l'orientation des membres de la communauté lorsque c'est possible.

f. Garantir la confidentialité et le respect de la vie privée des gens.

g. Suivre le processus, les résultats et l'impact de ceux qui sont susceptibles d'être défavorisés – inclure la vérification de la situation des gens qui pourraient être les plus défavorisés dans les critères de vérification du statut FDAL.

h. Fournir des informations d'une manière qui puisse être comprise et utilisée par tout le monde.

3. Réfléchir à l'identification des désavantages comme un processus et non comme une activité ponctuelle – être conscient du fait que parfois des préjugés personnels peuvent déboucher sur des inclusions/exclusions – utiliser chaque contact avec la communauté pour voir si des gens risquent d'être exclus, de quelle manière et ce qui peut être fait pour résoudre la situation.
4. Respecter tous les membres de la communauté et garantir leur dignité, même si vous n'êtes pas d'accord avec le mode de vie de la personne.
5. Parler de manière respectueuse – en consultant les personnes susceptibles d'être défavorisées sur les termes qu'elles préfèrent. Établir les termes acceptables dans toutes les langues locales et demander aux facilitateurs de les employer.
6. Réfléchir à la façon dont les personnes susceptibles d'être défavorisés (y compris leurs aidants) peuvent être impliquées dans le processus du programme d'assainissement (comme personnel, Leader naturel, membre du comité, défenseur, etc.) et tirer profit de ses résultats (usage d'une latrine et d'une installation de lavage des mains, renforcement des compétences, etc.) ; et faire en sorte que leurs préoccupations soient entendues.

7. Encourager les personnes à entreprendre des tâches par elles-mêmes partout où c'est possible pour contribuer à l'autonomisation et au renforcement de l'autosuffisance ; mais reconnaître aussi là où un soutien extérieur est requis, que ce soit de la part de la communauté ou à l'extérieur de la communauté, en veillant à ce que les gens qui sont défavorisés ne soient pas soumis à des pressions et des niveaux de stress inutiles.
8. Avoir conscience de la dynamique de pouvoir entre les membres de la communauté et réaliser que certains groupes sont délibérément exclus et marginalisés par les communautés (par exemple, les personnes issues des castes inférieures en Inde et au Népal). Le rôle du facilitateur dans la compréhension de ces risques et la facilitation pour veiller à ce que cela ne se produise pas sera très important.
9. Au moment d'identifier qui pourrait avoir besoin d'être aidé, que ce soit par des sources internes ou externes, les autorités villageoises et les Leaders naturels devraient avoir un rôle clé, de préférence en conjonction avec ou sous le contrôle d'un autre organe représentatif de la communauté, tel qu'un groupement de femmes ou un forum de citoyens par exemple.
10. L'aide qui vient de l'extérieur de la communauté devrait être fournie de manière transparente et devrait impliquer les membres de la communauté dans la prise de décisions sur la façon de l'utiliser et le choix des personnes qui devraient être aidées. Des mesures proactives devraient être prises pour nouer un dialogue avec les personnes qui pourraient être considérées comme défavorisées dans la prise de décisions sur la distribution des ressources.
11. Collaborer avec les organisations locales qui représentent ceux qui sont défavorisés et chercher leur conseil et leur implication dans le programme, p. ex. ceux qui travaillent sur le handicap, avec des personnes âgées ou des enfants.
12. Continuer à apprendre et à étoffer votre expérience sur la meilleure façon d'inclure et de tirer profit des compétences et des connaissances des personnes susceptibles d'être défavorisées et partager ce savoir avec des tiers.

2^e partie – Répondre aux questions complexes

Ce numéro d'*Aux Frontières de l'ATPC* s'est efforcé de comprendre comment aider les personnes qui en ont le plus besoin dans les processus ATPC par le biais de dispositions locales ou communautaires (telles que celles issues du village, des pouvoirs publics ou des entreprises et groupes locaux). Mais un appui extérieur sera peut-être requis pour obtenir des solutions durables dans les cas suivants :

- Lorsqu'il est nécessaire de faire en sorte que les gens susceptibles d'être défavorisés ont des latrines sûres et durables qui n'ont pas besoin d'être constamment reconstruites – et grimpent le long de l'échelle de l'assainissement.
- Dans les zones urbaines densément peuplées à faible revenu où les options technologiques sont limitées et peuvent être plus coûteuses.
- En cas de défis techniques comme les zones qui ont des sols rocheux ou sablonneux, des nappes phréatiques élevées ou qui sont en butte aux inondations.
- Les communautés affectées par des catastrophes naturelles ou des situations de conflit, y compris en cas de déplacement.
- Les communautés en situation de conflits et de marginalisation de longue durée, où l'ATPC risque d'exacerber les conflits et la discrimination.

La question de savoir où et quand un soutien extérieur à la communauté (p. ex. par les autorités nationales ou de district ou des sources nationales ou internationales) serait approprié est au cœur d'un débat continu.

Ces questions et options pour répondre aux questions et contextes complexes sus-visés seront explorées dans la 2^e partie.

Références

- Cavill, S., England, P., House, S. et Ferron, S. (2017) *Understanding, respecting and including people with mental health conditions as part of the CLTS process*, 40th WEDC International Conference, Loughborough, UK, 2017, Local Action with International Cooperation to Improve and Sustain Water, Sanitation and Hygiene Services
- Cavill, S., Roose, S., Stephen, S. et Wilbur, J. (2016) « Mettre les plus difficiles à atteindre au cœur des Objectifs de développement durable », Chapitre 15, dans P. Bongartz, N. Vernon et J. Fox (eds) *Un assainissement durable pour tous : expériences, défis et innovations*, Practical Action Publishing, www.developmentbookshelf.com/doi/book/10.3362/9781780449272
- Chambers, R. (1983) *Rural Development: Putting the Last First*, Routledge, Londres
- Comité directeur pour l'Action nationale en matière d'assainissement, Népal (2011) *Sanitation and Hygiene Master Plan*, Gouvernement du Népal

- Danquah, D. (2014) *Mid-term Review: Undoing Inequity: Inclusive Water, Sanitation and Hygiene Programmes that Deliver for All in Uganda and Zambia*, WaterAid, Londres
- De Albuquerque, C. (2014) *Realising the Human Rights to Water and Sanitation: A Handbook by the Special Rapporteur*
- Fonds d'Appui pour L'Assainissement, Madagascar (2016) *Follow-up MANDONA: A Field Guide for Accelerating and Sustaining ODF Communities through a CLTS Approach*, GSF
- Freshwater Action Network, South Asia et WSSCC (2015) *Leave No-one Behind: Voices of Women, Adolescent Girls, Elderly and Disabled People, and Sanitation Workers*
- Gouvernement du Malawi (2015) *Open Defecation Free (ODF) Malawi, 2015*, Strategy Document, Septembre 2015
- Halcrow, G., Rautavuoma, P. et Choden, T. (2014) *Tailoring Pro-Poor Support Strategies with Local Governments to Improve Sanitation Services*, SNV Organisation des Pays-Bas pour le développement, Cambodge et Bhoutan
- HCR (2011) *Age, Gender and Diversity Policy, Working with People and Communities for Equality and Protection*, HCR
- House, S., Ferron, S. et Cavill, S. (2017) *Scoping and Diagnosis of the Global Sanitation Fund's Approach to Equality and Non-Discrimination (EQND)*, WSSCC, <http://wsscc.org/wp-content/uploads/2017/08/GSF-EQND-Study-EN.pdf>
- Jansz, S. (2012) *Equity and Inclusion Toolkit*, WaterAid
- Jones, H. (2013) *Mainstreaming Disability and Ageing in Water, Sanitation and Hygiene Programmes. A Mapping Study Carried Out for WaterAid*, WaterAid
- Jones, H.E., Singini, W., Holm, R.H. et White, S. (2016) 'CLTS Plus – making CLTS ever more inclusive', 39th WEDC International Conference, Kumasi, Ghana
- Ministère du Développement rural, Cambodge (2016) *National Guideline on WASH for Persons with Disabilities and Older People*, Department of Rural Health Care
- Ministère fédéral des Ressources en eau, Nigéria et UNICEF (sans date) *CLTS Training Manual*
- Musembi, C.N. et Musyoki, S.M. (2016) « LATPC et le droit à l'assainissement », *Aux Frontières de l'ATPC: Innovations et Impressions*, 8, Brighton: IDS, www.communityledtotalsanitation.org/resources/frontiers/l-atpc-et-le-droit-l-assainissement
- Programme d'amélioration de l'hygiène et de l'assainissement rural au Cambodge (2016) *Equality and Non-discrimination in CRSHIP: An Adaptive, Context Driven, Inclusive Approach* [Cadre EQND] juillet 2016
- Roose, S., Rankin, T. et Cavill, S. (2015) « Balayer le prochain tabou : L'hygiène menstruelle dans le contexte de l'ATPC », *Aux Frontières de l'ATPC: Innovations et Impressions*, 6, Brighton: IDS, www.communityledtotalsanitation.org/resources/frontiers/balayer-le-prochain-tabou-lhygi-ne-menstruelle-dans-le-contexte-de-latpc
- Toubkiss, J. (2016) *Equity and Scalability in UNICEF WASH Programming: Evidence from UNICEF Evaluations 2007-2015*, UNICEF, www.unicef.org/evaldatabase/index_94431.html
- WaterAid (2013) *Terminology Guidelines to Support WaterAid's Equity and Inclusion Framework*, février 2013, WaterAid
- WaterAid (2016) *Undoing Inequity*, www.wateraid.org/what-we-do/our-approach/research-and-publications/view-publication?id=25633f29-8f85-4foe-9a54-ffe2ca085fce&sc_lang=en
- White, S., Danquah, L., Jones, H., Itimu-Phiri, A., Holm, R., Chungu, J., et Biran, A. (2016) 'Making community-led total sanitation more inclusive', *WASH Futures, Water, Sanitation and Hygiene Conference*, Brisbane, Australie

À propos de la série

Il s'agit d'une série qui propose quelques notes succinctes présentant des conseils pratiques sur des approches et des méthodes nouvelles et une réflexion sur des questions plus larges. Nous nous réjouissons de recevoir vos commentaires, remarques et suggestions. Veuillez nous contacter sur clts@ids.ac.uk

À propos des auteurs

Sarah House est ingénieure en génie civil/santé publique résolument engagée dans le soutien du processus d'apprentissage de la façon de mieux tenir compte et de mieux impliquer les personnes susceptibles d'être défavorisées et d'avoir moins de visibilité et moins de voix dans le secteur EAH.

Sue Cavill est une spécialiste indépendante dotée d'une expérience dans la mise en œuvre et l'évaluation des programmes EAH, ainsi que les recherches, l'analyse et la dissémination pertinentes pour les politiques générales et les stratégies en lien avec le secteur EAH.

Suzanne Ferron est consultante indépendante spécialisée dans la santé publique et notamment la redevabilité des programmes et procédures EAH.

Autres titres de la série

Tous les numéros sont disponibles sur

www.communityledtotalsanitation.org/resources/frontiers

Numéro 1 : Cole, B. (2013) « Développement d'un concept participatif pour l'assainissement »

Numéro 2 : Maulit, J.A. (2014) Maulit, J.A. (2014) « Comment déclencher le lavage des mains avec du savon »

Numéro 3 : Wilbur, J et Jones, H. (2014) « Rendre l'ATPC véritablement accessible à tous »

Numéro 4 : Cavill, S. avec Chambers, R. et Vernon, N. (2015) « L'ATPC peut-il être durable : État des lieux »

Numéro 5 : House, S. et Cavill, S. (2015) « Rendre l'assainissement et l'hygiène plus sûrs : Réduire les vulnérabilités face à la violence »

Numéro 6 : Roose, S., Rankin, T. et Cavill, S. (2015) « Balayer le prochain tabou : L'hygiène menstruelle dans le contexte de l'ATPC »

Numéro 7 : Chambers, R. et Myers, J. (2016) « Normes, connaissances et usage »

Numéro 8 : Musembi, C. et Musyoki, S. (2016) « LATPC et le droit à l'assainissement »

Numéro 9 : Greaves, F. (2016) « LATPC dans les situations de post-urgence et les États fragiles »

Égalité et non-discrimination (EQND) dans les programmes d'assainissement à l'échelle

1^{ère} partie/2

Il est prouvé qu'un programme d'Assainissement total piloté par la communauté (ATPC) bien facilité qui tient compte des gens susceptibles d'être défavorisés et les fait participer de manière proactive peut présenter de nombreux avantages. Faute de quoi, cela peut avoir, et aura souvent, des impacts négatifs et cela rendra les programmes et l'obtention du statut FDAL non durables.

Ce numéro d'*Aux Frontières de l'ATPC* se penche sur les personnes qui devraient être considérées comme susceptibles d'être défavorisées, comment elles peuvent effectivement participer au programme et ce qu'il faut peut-être faire pour répondre à leurs différents besoins afin de rendre les processus et résultats durables et inclusifs. En utilisant une variété d'exemples tirés des programmes GSF qui font partie d'une étude récente sur l'Égalité et la Non-Discrimination, il explore les difficultés qui peuvent se présenter et se termine sur des suggestions de bonnes pratiques qui renforceront les processus pour le bien de tous.



Illustration de Jamie Eke



**CLTS
Knowledge
Hub**

**Institute of Development Studies
à l'université de Sussex, Brighton BN1 9RE Royaume-Uni**

Web www.communityledtotalsanitation.org

Courriel CLTS@ids.ac.uk

Twitter [@C_L_T_S](https://twitter.com/C_L_T_S)

Tel. +44 (0)1273 606261

Fax +44 (0)1273 621202

IDS, société à but non lucratif à responsabilité limitée par garantie :

Société à but non lucratif immatriculée sous le numéro 306371 ; immatriculée en Angleterre sous le numéro 877338 ; N° de TVA GB 350 899914

Pour en savoir plus

Abonnez-vous à notre newsletter sur l'ATPC, partagez vos expériences et contribuez au site web de l'ATPC en adressant un mail à CLTS@ids.ac.uk